

ORGANISATEUR : MAM LES BAMBINS D'UZEIN 1 rue Jacques Lareille 64230 Uzein



FICHE D'INSCRIPTION VIDE GRENIER/VIDEPOUSSETTE

SALLE POLYVALENTE D'UZEIN

Se déroulant le **dimanche 11 octobre 2026**

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

Je soussignée

Nom : Prénom :

Né (e) le : à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° : délivrée le : Par :

Numéro d'immatriculation du véhicule : Tout dossier incomplet ne sera pas validé

Obligatoire : - Ci-joint un règlement de :€ libellé au nom de la Mam les bambins d'Uzein

Pourx 10€ (emplacement 3mx3m) etx 4€ (table 1,20 m x 0,80 m)

Copie de la pièce d'identité recto verso

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article 310-2 du Code du commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du Code Pénal)

Fait à : Le : Signature :

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

Source : <https://vide-greniers.org/reglementation>

Règlement intérieur :

1. Le vide-grenier est ouvert à tous les particuliers de 7h00 à 17h30, la vente débute à 9h.
2. Les emplacements seront attribués par l'organisation dans la mesure du possible en respectant les démarches signalées à l'inscription et ne pourront être contestés.
Prix des emplacements : 3m X 3m = 10€, la table si nécessaire : 1,20m X 0,80 = 4€
3. Toute personne devra justifier de son identité et présenter un justificatif le jour du vide grenier/ vide poussette. Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des autorités pendant la durée de la manifestation.
4. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas de perte, litige, casse, vol.....
5. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement en signant cette fiche d'inscription. Toute personne ne le respectant pas sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement. Et toute personne absente le jour du vide grenier, aucun remboursement ne sera effectué.

J'accepte le présent règlement : le NOM/PRENOM :
Signature :